

Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisieu ■ Ormesson-sur-Marne ■
Le Plessis-Trévisé ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

Journal *du tri*

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Septembre 2005 - n° 4

Pour recycler, il faut trier !

EDITORIAL



Recherche Qualité

Le thème a été largement décliné ces dernières années dans la quasi totalité des secteurs d'activité. Il est étroitement lié à la notion de coût ; de ce fait, l'ensemble devait trouver rapidement sa traduction dans une expression, aujourd'hui banalisée : le "rapport qualité/prix".

Dans le secteur des déchets ménagers, ce rapport a été sérieusement malmené par l'évolution de deux facteurs déterminants : l'augmentation de la production de déchets et la prise en considération des conséquences écologiques.

En effet, la production a sensiblement augmenté : une famille de trois personnes produit en moyenne une tonne et demie de déchets par an. Pour les sept communes de la Communauté, ce sont 50.000 tonnes de déchets qu'il faut collecter et traiter. Par ailleurs, écologie oblige, l'encadrement juridique s'est très fortement renforcé ces dix dernières années : limitation stricte de la mise en décharge et plus grande sévérité des normes de traitement. Certes, cet encadrement était nécessaire, mais il a notablement augmenté les coûts : 220 € par tonne de déchets collectés et traités.

Parmi les différentes étapes du service d'élimination des déchets, la collecte est celle à laquelle les usagers sont le plus sensibles. Si la prestation se déroule de manière globalement assez satisfaisante, elle n'est pas exempte de dysfonctionnements généralement répétitifs et bien identifiés : défaut de présentation des déchets, difficulté d'accès aux conteneurs due à des stationnements gênants ou, simplement, défaillance du prestataire de services. Une meilleure communication en direction des usagers est certainement la clé d'une amélioration de la qualité de collecte. A cette fin, depuis quelques semaines, des autocollants apposés sur les bacs ou à proximité permettent de connaître rapidement la cause d'un défaut ou d'un refus et d'y remédier.

Quant au prix, les évolutions anticipées à court terme ne laissent pas entrevoir de pause dans l'accroissement des coûts sauf à optimiser et rationaliser encore davantage le service. Divers paramètres sont en jeu : dimensionnement des bennes et des bacs, fréquence des ramassages et étalement des horaires en fonction des difficultés de circulation. D'autres moyens peuvent être envisagés : le recours à la régie, par exemple, ou une mécanisation plus poussée de la manutention.

C'est donc une réflexion approfondie qui s'impose et, prioritairement, une analyse précise des contraintes locales, comme le dimensionnement des voiries, par exemple, qui pourrait nous conduire à un véritable *Schéma Directeur d'Élimination des Résidus Urbains*.

René Dessert

Vice-Président chargé de l'assainissement
et des résidus urbains

Du nouveau pour le bac bleu !



La société qui reprend à la Communauté d'Agglomération les journaux-magazines collectés soit dans les bacs bleus, soit dans les colonnes bleues, a amélioré son procédé industriel. Désormais, elle accepte une variété de papier plus large.

Jusqu'à présent, seuls les journaux, les magazines et les prospectus étaient acceptés.

Désormais, vous pouvez mettre dans votre bac bleu ou apporter à la colonne bleue, les enveloppes blanches, les annuaires et les papiers de couleurs.

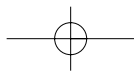
Sont toujours exclus du bac bleu :

- ✓ les cartons et cartonnettes de couleur marron
- ✓ les briques alimentaires
- ✓ le papier pelliculé plastique, les papiers peints et les étiquettes,
- ✓ les photos, le papier calque, les cartes routières,
- ✓ les papiers souillés, moisissés, brûlés ou jaunis

SOMMAIRE

- ▶ Le recyclage du verre p.2 ▶ Le bac jaune : le bac des emballages p.3
- ▶ La déchetterie communautaire à votre service p.4 ▶ Problème de collecte : les torts partagés p.4





Pour recycler, il faut trier !



● Voyage au cœur du tri

Le verre : entièrement recyclable !

Chaque Français consomme en moyenne 53 kg d'emballages en verre par an, soit l'équivalent de 160 bouteilles de 75 cl ! Des chiffres qui montrent tout l'intérêt du tri et du recyclage du verre.



L'achat

Jus de fruits, vins, apéritifs, petits pots pour enfants, bocaux de cuisine traditionnels...

Le verre est encore très utilisé pour le conditionnement des boissons et d'autres produits alimentaires de consistance épaisse.

Pour quelle raison ? Le verre est très efficace pour la bonne conservation de ce genre de produit. Bien que de plus en plus concurrencé par des matériaux plus légers, il reste très prisé pour l'image de qualité dont il bénéficie.



La nouvelle vie du verre

La nouvelle vie du verre débute dès son arrivée au centre de traitement verrier. Il y est tout d'abord affiné par des machines automatiques, pour retirer les éléments indésirables (métaux, papiers, bouchons...), puis broyé.

Ainsi transformée, cette nouvelle matière première (le calcin) permet de fabriquer de nouveaux produits recyclés. Jusqu'à 80 % de calcin sont utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages en verre ! Sachez qu'avec 100 bouteilles triées, on produit 94 nouvelles bouteilles en verre recyclé ! Autant dire que le verre est entièrement recyclable...

Votre tri

Toutes les bouteilles en verre, les bocaux et les pots sont recyclables ! Il est donc primordial de procéder à leur tri. Une fois vidés (sans les rincer), vous déposez ces emballages dans **le bac vert ou dans les points d'apport volontaire (les colonnes vertes)**.

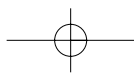
Il n'y a aucune distinction à faire entre les différentes couleurs de verre, ce matériau étant collecté en mélange. Aujourd'hui, plus d'une bouteille sur deux est triée. Et une tonne de verre triée et recyclée permet d'économiser 660 kg de sable, un des principaux composants du verre !

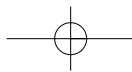


Le centre de traitement

Les rippeurs assurent ensuite le ramassage des bacs pour les conduire vers les aires de stockage. On y trouve encore malheureusement trop souvent des ampoules, de la vaisselle voire des terres cuites. Pour éviter ces erreurs, voici un bon moyen pour ne pas se tromper : **rappelez-vous que ce qui est transparent est recyclé.**

De toute façon, en cas de doute, mieux vaut jeter l'emballage incriminé dans le bac des ordures ménagères.





Pour recycler, il faut trier !



Bac **jaune** : le bac des **emballages**

Sur le territoire du Haut Val-de-Marne, tous les habitants trient leurs déchets en séparant les ordures ménagères classiques des emballages qui peuvent être recyclés.

Le verre doit être mis dans le bac vert ou la colonne verte. Les journaux-magazines prospectus doivent être mis dans le bac bleu ou la colonne bleue. Enfin, les emballages recyclables doivent être mis dans le bac jaune.

Pour le **bac jaune**, on compte **4 grandes familles d'emballages** : les emballages métalliques avec les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols ... ; les briques alimentaires avec les briques de lait, de soupe, de jus de fruit ... ; les cartonnettes avec les suremballages et les boîtes en carton ; les bouteilles et les flacons plastiques.

Les 4 grandes familles d'emballages à mettre dans le bac jaune



Les emballages métalliques



Les cartonnettes



Les briques alimentaires



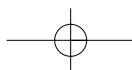
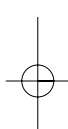
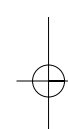
Les bouteilles et flacons plastiques

Tout déchet plastique qui ne ressemble ni à une bouteille, ni à un flacon doit être jeté avec les ordures ménagères !

Si le tri des déchets semble aisé pour les emballages métalliques, les briques et les cartonnettes, il l'est beaucoup moins en ce qui concerne le plastique pour lequel on enregistre le plus grand nombre d'erreurs. En effet, devant la multiplicité de produits et d'emballages en plastique, il est facile de se tromper ! Voici un truc pour ne plus faire d'erreur : vous ne mettez dans le bac jaune que ce qui ressemble à une bouteille ou à un flacon. Tous les autres déchets plastiques ne sont pas recyclables !

Ainsi, les sacs plastiques, les barquettes transparentes (utilisées notamment pour la viennoiserie en supermarché), le polystyrène (les barquettes de viande, de poissons...), les pots de yaourt et de crème - doivent-ils aller avec vos ordures ménagères à l'incinération car ces déchets ne se recyclent pas.

NON !
Ne pas mettre dans le bac jaune



Pour recycler, il faut trier !



Problèmes de collecte : des torts partagés !

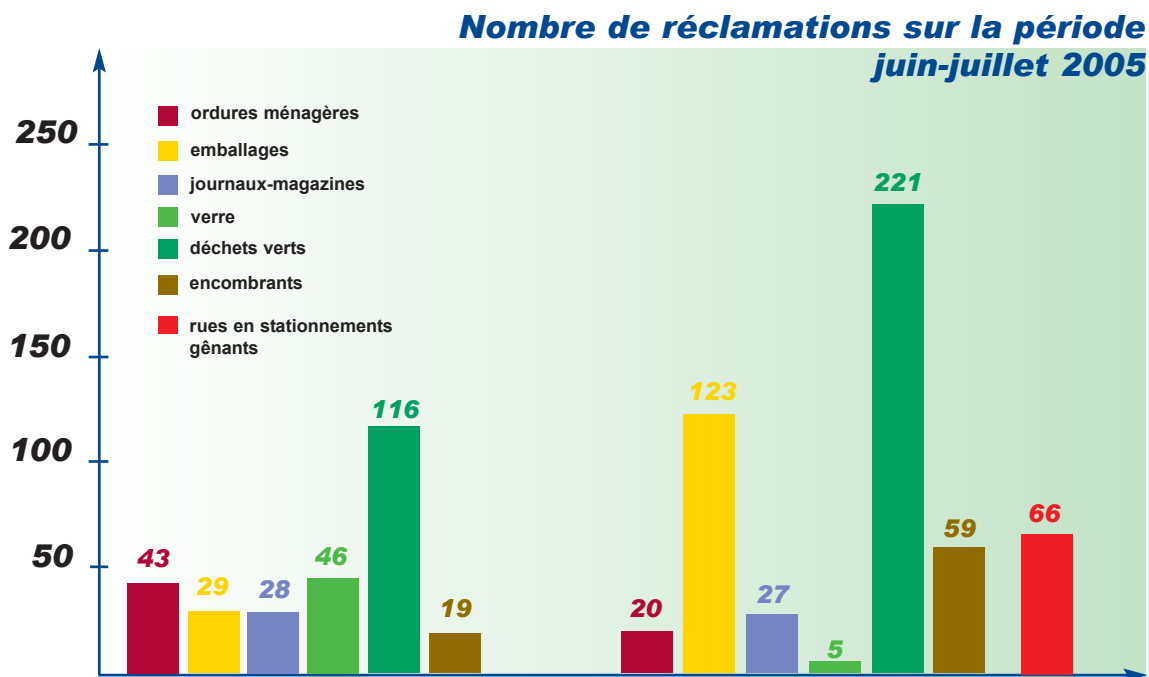
Pour faire suite à une forte augmentation des réclamations en février et mars relatives à la qualité des services de collecte (reçues par courrier ou par le Numéro Vert), une analyse quantitative des causes de dysfonctionnement a été menée. Corrélativement, la Communauté s'est dotée d'un outil lui permettant d'apprécier le degré de qualité du système et de son évolution.

Au regard des résultats, il se confirme que le collecteur n'est pas le seul responsable des oublis ou des retards de collecte.

L'histogramme présenté ci-contre indique le nombre de réclamations reçu des usagers, qui traduit un certain sentiment d'insatisfaction, et celui reçu du prestataire de collecte qui exprime la difficulté qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa mission. Cela pour l'ensemble de la Communauté et pour les différents produits collectés au cours de la période juin-juillet.

Afin de procéder à une recherche des causes de dysfonctionnements et à leur localisation, il a été procédé à une analyse plus fine. Pour cela, le nombre de réclamations a été chiffré par millier d'habitants, ce qui définit "un indice de réclamation". Une étude comparative par produit et par commune a pu ainsi être réalisée ; les résultats sont présentés dans les tableaux ci-contre :

A partir du nombre de réclamations et de leurs origines, la Communauté dispose d'un outil d'appréciation permettant de localiser et surtout de suivre leurs évolutions. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ces résultats doivent être considérés comme une appréciation et non comme une mesure précise de la qualité du service. En effet, les réclamations n'ont pas toutes le même poids en terme de conséquence et de justification. Au demeurant, le nombre des réclamations des usagers par rapport au nombre de tournées, pour l'ensemble de la Communauté et des produits et sur la période juin-juillet, est encore anormalement élevé. Il conviendrait dans un premier temps de le réduire au moins de moitié. La sensibilisation du prestataire à ces problèmes a déjà permis une amélioration par rapport aux problèmes rencontrés en début d'année. Les autocollants informant les usagers des causes de non collecte devraient aussi apporter de nouvelles améliorations dans les mois à venir. Ceci étant, les efforts d'information constants accomplis par la Communauté ne porteront leurs fruits qu'avec la participation de tous pour améliorer le geste de tri et la présentation des déchets suivant les conseils du guide de tri.



INDICE DE RECLAMATION DES USAGERS POUR 1000 HABITANTS

Le tableau I met en relief et localise les plus forts indices de réclamation des usagers par catégorie de produit.

Les chiffres sur fond orange sont ceux de l'ensemble de la Communauté et sont représentatifs d'une moyenne pondérée, sur fond vert les chiffres au dessous de la moyenne, sur fond rose, un peu au dessus, enfin sur fond rouge les chiffres très au dessus.

Tableau I	OM	Emballages	Journaux-Mag.	Verre	Déchets verts	Encombrants
CAHVM	0,43	0,29	0,28	0,47	1,17	0,19
Boissy	0,33	0,07	0,26	0,07	0	0
Chennevières	0,28	0,28	0,5	0,5	0,5	0,11
Noiseau	1,01	0,1	0	0	0,25	0,25
Ormesson	0	0,12	1,02	0	5,62	0
Le Plessis	0,18	0,43	0,12	1,62	0,24	0,72
La Queue	0,19	0,28	0,28	0,84	1,96	0,19
Sucy	0,97	0,65	sans objet	sans objet	1,05	0,08

Tableau I - Les causes sont diverses : changement d'équipes, remplacements, congés, etc. Moins l'équipe connaît le secteur, plus il y a de risques d'erreurs. Par ailleurs, une fois la benne remplie, l'équipe va la vider, soit au centre de tri, soit à l'usine d'incinération. Il arrive parfois que le conducteur ne reprenne pas la collecte là où il l'avait laissée.

INDICE DE RECLAMATION DU PRESTATAIRE

Le tableau II est similaire au précédent, mais construit à partir des réclamations du prestataire.

Tableau II	OM	Emballages	Journaux-Mag.	Verre	Déchets verts	Encombrants	Stat. gênants
CAHVM	0,2	1,34	0,27	0,05	2,23	0,6	0,67
Boissy	0,2	2,17	0,66	0,07	0,66	0,85	0,98
Chennevières	0,45	0,11	0,34	0,06	1,79	0,67	0,56
Noiseau	0,25	0	0	0,5	3,02	0,76	3,53
Ormesson	0,31	0,41	0,2	0	3,48	1,33	0,51
Le Plessis	0,18	1,98	0,42	0,06	1,08	0,36	0,72
La Queue	0,09	0,09	0,19	0	1,49	0,75	0,75
Sucy	0,04	2,02	sans objet	sans objet	4	0,16	0,08

Tableau II - Les causes sont essentiellement liées à des erreurs de tri, de mauvaise présentation des déchets, de voirie difficile d'accès ou de stationnements gênants empêchant l'accès aux bacs.

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : Jean-Marie Poirier, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : René Dessert, Vice-Président chargé de l'assainissement et des résidus urbains
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.
Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 44 000 exemplaires sur papier recyclé

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !